

Zeitschrift:	The Swiss observer : the journal of the Federation of Swiss Societies in the UK
Herausgeber:	Federation of Swiss Societies in the United Kingdom
Band:	- (1923)
Heft:	131
Rubrik:	Extracts from Swiss papers

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

The Swiss Observer

Telephone: CITY 4603.

Published every Friday at 21, GARLICK HILL, LONDON, E.C.4.

Telegrams: FREPRINCO, LONDON.

No. 131

LONDON, DECEMBER 8, 1923.

PRICE 3d.

PREPAID SUBSCRIPTION RATES

UNITED KINGDOM AND COLONIES	3 Months (13 issues, post free)	36
	6 " " 12 "	66
SWITZERLAND	6 Months (26 issues, post free)	750

Swiss subscriptions may be paid into Postscheck-Konto: Basle V 5718.

HOME NEWS

The Federal Parliament commenced its winter session last Monday, Dec. 3rd. In the National Council, Evéquez (Cath., Valais) was appointed president; Simon (Lib., Vaud) was elected to this office in the States Council.

** *

Following the general tendency in Switzerland, the Grand Council of Vaud is to be reduced from 237 to 167 members, subject to this decision being ratified by the voters. The present representation of one councillor to 300 electors will be superseded by a new basis of one to 500.

** *

An international arbitral tribunal, with Federal Judge Robert Fazy as president, is at present sitting in Lausanne to adjudicate a dispute between the town of Belgrade and a Belgian company, holding the concession for the tramways and lighting of that town.

** *

An official auctioneer in Zurich, Jacob Gobel, has been sentenced to one year's hard labour, in addition to a fine and the loss of civic rights, for understating in his returns the amounts realized at sales conducted by him, and appropriating to his own use the difference, said to be about Frs. 7,000.

** *

Dr. Franz Schmid, the President of the Federal Tribunal in Lausanne, died last Friday (Nov. 30th) at the age of 82, after a short illness. Born in Rome, and a citizen of Altdorf, he was, in his early days, prominent in the political life of his canton, which he represented, first in the States Council and then in the National Council; his career with the Federal Tribunal dates from 1891. Before taking up his legal studies he was for some time lieutenant of the papal guards. In Lausanne he was well known and could hardly escape notice from strangers, being much attached to old customs and continuing to wear ear-rings—a characteristic of his native canton.

EXTRACTS FROM SWISS PAPERS.

La Centovallina. — Le chemin de fer régional à voie étroite et à traction électrique Locarno-Domodossola, inauguré le 25 novembre, est très intéressant à plusieurs points de vue. C'est le premier qui soit ouvert à la circulation depuis la guerre. Long de 51 km., dont 18 seulement sur territoire suisse, il constitue la voie la plus courte et la plus rapide entre les deux grands réseaux suisses du Gothard et du Simplon, au sud des Alpes. S'il était à écartement normal, il serait aussi le parcours le plus court et le moins coûteux pour le transport des marchandises de la Suisse occidentale et de la France au Tessin, au lac de Côme et à la Valteline, car on éviterait ainsi le transbordement de ces marchandises à Domodossola et à Locarno. Mais ces conceptions-là sont certainement trop hardies pour les sphères fédérales "compétentes," de sorte que les C.F.F. ne sont pas intervenus pour aider la construction de la Centovallina, ligne de jonction de ses deux grands réseaux alpins. La traction à vapeur est même conservée sur le petit parcours Bellinzona-Locarno, tandis que toute la ligne du Gothard et la Centovallina sont électrifiées.

La Centovallina est en tout cas un raccourci important pour les voyageurs qui, de la Suisse occidentale, se rendent à Locarno et au Tessin. Le parcours Lausanne-Locarno par le Gothard se fait en dix heures et demie; par le Simplon et la Centovallina, en sept heures.

Le voyage Berne-Locarno par le Gothard demande huit heures et demie; par le Lütschberg-Simplon-Centovallina il ne demande que six heures.

Les difficultés financières que les promoteurs de la Centovallina ont rencontrées ont été particulièrement graves. Commencés en mai 1913, les travaux de construction devaient être suspendus en novembre de la même année, parce que la Société Franco-Suisse, à Paris, sur laquelle s'appuyaient les bailleurs de fonds de la Locarno-Domodossola, était tombée en déconfiture. En mars 1914, les travaux pouvaient être repris. Malheureusement quelques mois après la guerre éclatait. Nouvelle suspension. En 1920, enfin, les travaux purent être vigoureusement poussés, et aujourd'hui les trains de la Centovallina font régulièrement six courses par jour dans les deux directions.

La construction du tronçon suisse Pontebrolla-Camedo a coûté six millions de francs; le canton du Tessin a contribué à cette dépense pour 850,000 francs, investis en actions de deuxième degré. Les communes ont donné 70,000 fr. et la Confédération a accordé 380,000 fr., prélevés sur les fonds destinés à combattre le chômage. Tout le reste a été fourni par des capitalistes français, inspirés, dit-on, par M. Loucheur.

Ce tronçon appartient à la *Società Ferrovie Regionali Ticinesi*, à laquelle appartiennent aussi les tramways de la ville de Locarno et le chemin de fer du Val Maggia.

Le tronçon italien (Camedo-Domodossola) de la Centovallina appartient à la *Società Subalpina d'Imprese Ferroviarie*, financée elle aussi par des capitalistes français, à laquelle le gouvernement italien a accordé une subvention kilométrique annuelle de 40,000 lires pour une période de 50 ans, après laquelle la ligne deviendra propriété de l'Etat.

Outre les difficultés financières, il y avait les difficultés techniques. De Locarno (200 m. au-dessus de la mer), la ligne monte à Santa Maria Maggiore (826 m.); elle gravit fréquemment des pentes de 60 pour mille et traverse une région très accidentée, dans laquelle débouchent de nombreux vallons latéraux (de là le nom de Cento-Valli). Les contreforts des montagnes sont échelonnés comme les coulisses d'une scène prolongée.

L'homme qui, par sa ferme volonté, son inépuisable patience et son savoir-faire, a su surmonter tous les obstacles, est M. Francesco Balli, ancien syndic de Locarno, ancien député au Conseil des Etats. En 1898 déjà il demandait aux autorités fédérales la concession du Régional du Val Maggia et de la Centovallina; le premier était ouvert au trafic le 2 septembre 1907, et aujourd'hui, après 25 ans d'un travail aussi tenace qu'intelligent et désintéressé, le chemin de fer Locarno-Domodossola l'est à son tour.

Les Locarnais vénèrent en ce robuste vieillard de 75 ans leur premier citoyen et leur bienfaiteur. Les concitoyens tessonnois et confédérés s'unissent à eux pour lui exprimer leur sincère admiration.

(*Journal de Genève.*)

Ce qu'on exige des médecins en Valais. — Les autorités valaisannes, statuant sur l'article 20 de la loi sur la police sanitaire, ont décidé qu'un médecin appelé auprès d'un malade, est tenu de s'y rendre en tout temps sauf en cas d'empêchement majeur. Cette décision est d'une très grosse importance et entraînera pour les médecins valaisans des difficultés qu'on devine sans peine quand on songe à la configuration accidentée de ce canton alpin. (L'*Express de Neuchâtel*.)

Les œuvres sociales en Suisse. — Elles sont fort nombreuses. Le répertoire de Wild (1919) en mentionne près de 6000 et il ne prétend pas être complet. La plupart de ces œuvres sont locales; elles naissent d'un besoin immédiat, concret, visible. Souvent elles s'étendent à la région ou au canton. Quelques-unes embrassent tout le territoire de la Confédération. Parfois le mouvement se fait en sens inverse: il se forme une association suisse qui crée des sections cantonales.

En tête de nos institutions de prévoyance sociale, il faut placer la *Société suisse d'utilité publique*, plus que centenaire, qui compte près de 6000 membres, auteur de nombreuses initiatives. Elle a, dans la dernière décennie, créé trois fondations remarquables: *Pro Juventute*, organe de coordination des œuvres de protection de l'enfance et qui leur répartit chaque année plus d'un demi-million produit par la vente des cartes et timbres bien connus. *Pro Senectute*, fondée récemment, remplit le même rôle pour la protection de la vieillesse. Enfin, "Les Foyers pour tous": on installe des salles ou des maisons communales avec restaurant sans alcool et vise ainsi à combattre pratiquement le cabaretisme.

La *Croix-Rouge* suisse est non moins connue tant par son activité charitable en temps de guerre que par ses initiatives de paix en faveur de la santé publique: formation de garde-malades dans ses écoles du Lindenhof à Berne et de la Source à Lausanne; formation de samaritains (soins de premier secours), éducation populaire en matière d'hygiène.

La *Société d'utilité publique des femmes suisses* s'occupe particulièrement de la formation ménagère de la femme. L'*Alliance des sociétés féminines* fédère la grande majorité des sociétés de femmes, fort nombreuses. Ce groupement très actif, attient aux besoins du pays, apporte une contribution efficace et précieuse à la prévoyance sociale. Plusieurs grandes organisations catholiques poursuivent les mêmes buts mais sur le terrain confessionnel.

A côté de ces groupements généraux, il en est d'autres spécialisés; les uns combattant les maladies

sociales: alcoolisme (Secteriat antialcoolique suisse, Croix bleue, Bons Templiers, etc.), tuberculose, maladies vénériennes, cancer, goitre, d'autres s'occupent des infirmes: épileptiques, aveugles, anormaux, sourds, etc.; d'autres, d'hygiène; la *Société suisse d'hygiène*, le *Cartel romand d'hygiène sociale et morale*; d'autres enfin s'attaquent aux maux d'ordre moral: *Union suisse de moralité publique*, *Association pour le Relèvement moral*, etc.

Enfin, pour compléter cette brève revue, mentionnons les écoles d'études sociales de Zurich, Fribourg, Genève qui préparent les femmes aux carrières sociales pour lesquelles elles sont naturellement destinées.

On peut dire que dans leur ensemble, nos œuvres sociales tendent à devenir préventives, soit à faire passer la prévoyance avant l'assistance. Elles ne font qu'obénir à l'expérience qui prouve toujours et partout que pour supprimer les effets, il faut supprimer les causes. Mais pour cela, il faut le cours de toute la population qui entretient sans le savoir les causes des maux sociaux. Les grandes organisations nationales en sont ainsi arrivées à poursuivre chacune dans son domaine l'éducation du public. Tâche difficile et de longue haleine qui requiert beaucoup de talent, d'ingéniosité et de persévérance.

Cette tâche est généralement assumée par des secrétariats toujours plus nombreux et cela n'est pas une des caractéristiques les moins intéressantes de notre époque que cette apparition de travailleurs sociaux, spécialistes rémunérés qui consacrent leur vie à l'une ou l'autre de ces causes d'intérêt public.

La guerre a augmenté les besoins et rendu évidente la nécessité de développer les œuvres sociales en général, abstraction faite des œuvres temporaires.



FACTS:

Incorporated in Switzerland 1872

1. One out of ten persons is accidentally injured every year.
2. On the average 50% of all accidents happen outside of one's profession. For men whose duties confine them largely to the office, this ratio rises to over 80%.
3. One-fourth of all accidents happen where men consider themselves safest at home.
4. Up to 1923 the "ZURICH" has paid, under Personal Accident Policies:
 - 1,571 Death cases.
 - 6,300 cases of Permanent Disability.
 - 224,150 cases of Temporary Disability.
5. To be insured for:
 - £1,000 in case of Accidental Death costs 18/- yearly;
 - £1,000 in case of Permanent Disability costs 18/- yearly;
 - £5 per week in case of Temporary Disability costs 40/- yearly.

CONCLUSIONS:

1. Ask for our "DEPENDON" Accident Prospectus which we will gladly send without any further obligation on your part.
2. Do it now—before YOUR Accident happens.

"ZURICH"

General Accident and Liability Insurance Company, Ltd.

1 & 2, POULTRY, LONDON, E.C.2.

Elle a donc agi comme un puissant stimulant. . . . Il convient de relever dans cette revue la reconnaissance que bien des œuvres éprouvent pour maintenir compatriote établi à l'étranger dont un chèque arrivé au bon moment a sauvé l'institution du naufrage. Cela est d'autant plus méritoire que ces compatriotes ne sont sans doute pas épargnés par les multiples appels qui leur sont adressés dans leur pays d'adoption. . . .

Disons pour terminer que si l'on compare l'armement philanthropique de la Suisse à celui de ses voisins, la comparaison est tout à l'honneur de la Suisse. Mais ce légitime orgueil est à son tour tempéré si l'on rapproche nos institutions de celles des pays scandinaves et anglo-saxons qui sont encore plus développées. Espérons que nous ne tarderons pas trop à passer en tête des nations dans cette pacifique course aux armements philanthropiques.

(*Echo Suisse.*)

Une table historique. La grande table qui décore le fumoir du Grand Conseil, à Lausanne, sur laquelle fut signée, à l'Aula du Palais de Rumine, le traité de paix du Proche-Orient, a été revêtue d'une plaque commémorative en argent; cette plaque porte les inscriptions que voici:

"Sur cette table a été signé, le 24 juillet 1923, le traité de paix du Proche-Orient entre les puissances suivantes: Angleterre, France, Italie, Japon, Grèce, Roumanie, Turquie, Belgique, Bulgarie, Portugal." (*Journal de Château-d'Ex.*)

Les barques du Léman. — L'*"Algérie,"* une des plus belles barques du lac, entièrement transformée aux chantiers du Locum près Meillerie, vient d'être remise à l'eau, après suppression d'un mât et adjonction d'un moteur.

Au point de vue esthétique, il est fort regrettable que sous la pression des nécessités économiques, les propriétaires de barques se trouvent dans l'obligation de remplacer la voilure par la machinerie. Dorénavant, au lieu de barques parées de belles voiles latines, glissant ou se balançant nonchalamment sur l'eau, nous verrons, hélas! des chalands lourds et laids au moteur bruyant et puant.

Souhaitons qu'un ingénieur naval bien inspiré crée un type de bateau-transport digne de notre lac et rappelant autant que possible les lignes élégantes des anciennes barques, parure et grâce du Léman.

(*Feuille d'As.*)

Einen eigenartigen Eisenbahnunfall hatte das Bezirksgericht Frauenfeld zu behandeln. Es war Sonntag, den 11. März 1923, als die Eheleute K. von Kradolf nach Sülgen zur Kirche gehen wollten. Als sich die beiden dem Bahnübergang näherten, war der ab Station Kradolf vormittags 9.09 Uhr fällige Zug im Anfahren begriffen, der Bahnübergang deshalb durch die beiden Barrierenstangen abgesperrt. Nachdem der Zug den Übergang passiert und die Barrieren wieder gehoben wurden, wollten die beiden Kirchgänger das Geleise überschreiten. In der Mitte des Bahngleises angelangt, fiel plötzlich eine der beiden Stangen nieder und traf die Frau K. so unglücklich auf den Kopf, dass diese infolge eines erlittenen Schädelbruches alsbald tot zu Boden sank.

Ein vom Bezirksamt Bischofszell angeordneter Untersuch der betreffenden Barrierenstange hatte ergeben, dass dieselbe defekt war, d. h. einen Bruch aufwies. Im weiteren hatte es sich ergeben, dass die Stange seit langem nicht mehr repariert oder ersetzt worden war.

Der hinterbliebene Ehemann K. belangte nun die Bundesbahnen auf Ersatz des Schadens, bezw. der entstandenen Kosten und der ihm durch den Tod seiner Frau anderweitig verursachten Nachteile, sowie auf Bezahlung einer Genugtuungssumme, welch letztere mit dem völlig unerwarteten, seelisch überaus erschütternden, plötzlichen Tode der Lebensgefährten, mit welcher er viele Jahre in glücklicher Ehe gelebt, begründet wurde.

Die Bundesbahnen stellten sich auf den Standpunkt, dass es sich nicht um einen *Betriebsunfall* im Sinne des Eisenbahnhaftpflichtgesetzes handle, denn der Zusammenbruch einer in Ruhestellung befindlichen Barrierenstange stehne mit dem Betrieb der Bahn nicht im Zusammenhang.

Das Bezirksgericht Frauenfeld hat aber die Klage grundsätzlich geschützt, davon ausgehend, dass die Bahn verpflichtet sei, alle im Interesse der öffentlichen Sicherheit liegenden Vorkehrungen zu treffen, und darnach einen Bahnübergang beim Herannahen eines Zuges durch eine Barriere abzuschließen. Die Barriere gehöre daher auch natürlich zum Betrieb einer Eisenbahn, zum Bewachungsdienste derselben, und als Hilfsmittel zu diesem Bewachungsdienste müsste sie auch derart beschaffen sein, dass sie zum Gebrauche tauge, und nicht schon an sich, sei es zufolge mangelhafter Konstruktion oder ungenügender Erhaltung, eine Gefahr für die öffentliche Sicherheit bilde.

(*Volkswacht am Bodensee.*)

Eine originelle Hilfe. — In einem Konzert in Altdorf nahm die bekannte Violinkünstlerin Hegner 1500 Franken ein. Die Künstlerin beabsichtigte, für das Geld eine Kuh zu kaufen, die sie persönlich einem Waisenhaus im Allgäu zuführen will, in dem die Kinder unter dem Mangel am Milch leiden. — So bleibe das Geld, wieder im Lande. (*Freie Rätier.*)

Mort affreux d'un guide lettré. — La semaine dernière, des ouvriers étaient occupés à sortir des billons des forêts situées sur la rive gauche du Rhône, en face de la gare de Niederwald (vallée de Conches). Pour leur transport sur la rive droite, un câble aérien d'environ 1 km. de longueur avait été installé. Un déraillement s'y étant produit mercredi, le guide Franz Ritz, de Niederwald, s'offrit pour remettre le câble en état; à cet effet, il se fit attacher à l'un des crochets porteurs mobiles. Alors qu'il avait mené sa tâche à bien et qu'on l'avait remonté à proximité du point de départ de l'installation aérienne, le câble servant de frein lâcha prise. Ritz, suspendu au crochet, se mit à descendre la pente à une vitesse vertigineuse. A un moment donné, se sentant perdu, il lâcha prise et vint s'abîmer sur le sol fortement incliné où son corps meutrit put, enfin, être arrêté par un camarade de travail.

Ritz, jeune encore, et célibataire, était un guide de montagne connu et estimé. Dans ses moments de loisir, il envoyait, à des revues touristiques, le récit de ses ascensions de guide et de ses aventures de chasse. (*Confédéré.*)

Ein teurer Hasenbraten. — Anlässlich des Oktoberfestes der Schützengesellschaft Möriken im Aargau ging ein allzu gewundriger Hase auf den Kugelfang. Ein Schütze tauschte rasch das Ziel des schwarzen Kreises mit dem lebenden Ziel, und kaum gedacht, war dem Spass ein End gemacht. Das Häslein kollerte, als Opfer eines Meisterschusses, tot in den Scheibenstand hinunter. Die Sache hatte für den Schützen ein unangenehmes Nachspiel. Er wurde wegen Jagdvergehen in Untersuchung gezogen und vom Bezirksgericht Lenzburg, in Anwendung der einschlägigen Gesetzesbestimmungen, zu einer Geldstrafe von 40 Fr. und den Kosten verurteilt. Da es sich in Tat und Wahrheit um einen harmlosen Vorfall handelt und der Hase sofort an die Jagdgemeinschaft abgeliefert worden war, versuchte der bestrafta Schütze sein Glück bei der Begnadigungsbehörde, d. h. bei der Bundesversammlung. Gestützt auf die vom Geheimer und dem Bezirksgericht eingeholten Berichte, beantragt nummehr der Bundesrat der Bundesversammlung, dem Gesuch in der Weise zu entsprechen, dass die Busse von 40 Fr. auf 20 Fr. reduziert werden soll. — "Strafe muss sin!"

(*Der Rheintaler.*)

Nochmals Wilhelm Tell. — Die im *Courrier de la Glâne* erschienene Erzählung eines Schülers erinnert mich an eine andere, welche seinerzeit, wenn ich nicht irre, im *Fortbildungsschüler* erschien ist. Ein Rekrut wurde über die Schweizergeschichte gefragt. Da er nichts zu erzählen wusste, fragte ihn der Examinator: "Ja, wüsset er denn nüt vom Wilhelm Tell?" "Ja woll," meinte der Rekrut, "dr Wilhelm Tell het im dutsch-französische Chrieg im Schulteiss Wängi vo Solothurn im Grautholz en sure Oepfel abem Gring gschosse." Ein wahres Geschichtchen ist mir jedoch persönlich letzten Winter passiert. Wir hatten in einem Londoner Hotel gemütlich Silvester gefeiert, und ich erzählte einem Bekannten, den ich übrigens einige Wochen zuvor kennen gelernt hatte, davon. Nachdem der Schnitzelbank verlesen war, den ich für diesen Abend zusammengestellt, hatte sich ein anwesender Engländer geäusser: "You Swiss, you are a cheery crowd." "Cheery crowd," meinte mein Bekannter, ein Hotelier-Sohn, der zur Erlernung der Sprache herüber gekommen war, "das isch Surchut, oder net?" Kurz vorher hatte er mir noch gesagt, er gehe jetzt nicht mehr in die Pitman's School, da er bereits ziemlich gut Englisch könne. (*From a Correspondent.*)

FINANCIAL AND COMMERCIAL NEWS FROM SWITZERLAND.

It is announced that the new 5% Federal Loan of Frs. 100,000,000 was over-subscribed, the amount applied for being Frs. 186,000,000.

The Basle Municipal Loan, recently issued to provide for the conversion of maturing loans and the repayment of Treasury Bonds, only met with a very partial success, and the underwriting banks were left with about 40%.

The Federal Council propose the extension of the import restrictions until the 31st March, 1925. It will be remembered that the present tariff system came into force with the Federal resolution of the 18th February, 1921, which was introduced with the idea of protecting Swiss industries from the effects of dumping by the neighbouring countries whose exchange was greatly depreciated. In the case of most of the articles which are the subject of import restrictions, there is a general import license granted in the case of goods coming from France or Italy.

In commenting on the results of the year ending 31st March, 1923, which, as we recorded in our last issue, closed with a net loss of Frs. 172,258, the directors of the Sulzer concern point out in their report that the unsatisfactory position of the concerns show no real improvement during the year under review. The political and economic problems, arising out of the war, seem as far from settled as ever, and there is little hope of improvement until some settlement is arrived at in Europe.

The French subsidiary closed the year 1922 with a loss of French Frs. 1,681,301, due to the unsatisfactory amount of orders obtained, the extent of the loss being further increased by the shortage of ready capital, which made it necessary for new advances to be made by groups of shareholders concerned, in the form of a new issue of preference shares to the amount of French Frs. 5,000,000. At the same time, the balance sheet was consolidated by reduction of ordinary capital to Fr. Frs. 10,000,000. Business is now more satisfactory, but even so, the recovery must be slow.

The report on the Swiss manufacturing concern lays emphasis on the difficulties of finding markets, owing to the high costs, and the short hours of labour. The directors are, however, glad to be able to report that the very high quality of the firm's products continues to find them a market, in spite of the underselling of their competitors, whose costs and materials are cheaper.

STOCK EXCHANGE PRICES.

	BONDS.	Nov. 26	Dec. 3
Swiss Confederation 3% 1903	74.25%	74.50%	
Swiss Confed. 9th M. Loan 5%	100.37%	100.37%	
Federal Railways A-K 3½%	77.54%	78.75%	
Canton Basle-Stadt 5½% 1921	101.62%	101.00%	
Canton Fribourg 3½% 1892	68.00%	68.50%	
	SHARES.	Nov. 26	Dec. 3
Swiss Bank Corporation	500	646	645
Crédit Suisse	500	675	677
Union de Banques Suisses	500	540	540
Fabrique Chimique ci-dev. Sandoz	1000	3197	3310
Société pour l'Industrie Chimique	1000	2235	2270
C. F. Bally S.A.	1000	1140	1091
Fabrique de Machines Oerlikon	500	622	627
Entreprises Sulzer	1000	600	585
S.A. Brown Boveri (new)	500	265	258
Nestlé & Anglo-Swiss Cond. M. Co.	200	170	178
Choc. Suisses Peter-Cailler-Kohler	100	106	105
Comp. de Navign. sur le Lac Léman	500	480	478

SWISS BANK CORPORATION,

43, LOTHBURY, E.C.2.

and 11c, REGENT STREET, S.W.1.

By arrangement with the Swiss Postal Authorities, TRAVELLERS' CHEQUES, which can be cashed at any Post Office in Switzerland, are obtainable at the Offices of the Bank.

The WEST END BRANCH open Savings Bank Accounts on terms which can be ascertained on application.

GOTTH. FREDERIC ROHNER,

Ladies' & Gentlemen's First-class Tailor.
Paris and Swiss experience. Diplomas.
69, NEAL STREET, SHAFESBURY AVE., W.C.2

Attends at private residences by request.

Pension Suisse

20 Palmeira Avenue,

WESTCLIFF-ON-SEA.

offers you the comforts of a real Swiss home: why not spend your holiday there? Sea front. Telephone: Southend 1132.

Proprietress: Mrs. Albrecht-Meneghelli

MISCELLANEOUS ADVERTISEMENTS

Not exceeding 3 lines:—Per insertion, 2/6; three insertions, 5/- Postage extra on replies addressed to *the Swiss Observer*.

ENGLISH CLERGYMAN receives Young Swiss family life; home comforts; English lessons if required; near park and museums; moderate terms.—Rev. C. Merk, 5, Roland Gardens, South Kensington, S.W.7.

BOARD-RESIDENCE.—Single and Double Rooms, overlooking large gardens; use of drawing-room; every convenience; good cooking; very central; Swiss proprietor; terms from 2½ gns.—41, Tavistock Square, W.C.1.

ENGLISH LADY gives LESSONS; experienced.—Olive Nicholls, 56, Torrington Square, W.C.1.

SWISS (35), at present holding executive position grain and produce trade, wide commercial experience United Kingdom and abroad, fully conversant with shipping, insurance and banking operations, seeks APPOINTMENT WITH PROGRESSIVE FIRM. Fluent French, German, Dutch, also fair knowledge Italian and Russian.—Write, "F. W.", c/o. "Swiss Observer," 21, Garlick Hill, E.C.4.

GENERAL HOUSEMAID (Swiss or English) required at once for small Swiss family; good wages.—Write, "Housemaid," c/o. "Swiss Observer," 21, Garlick Hill, E.C.4.